



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2025-11-086

L'an deux mille vingt-cinq le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Nicolas ELIE

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 octobre 2025

D2025-11-086 - **OBJET** : REALISATION D'UN EMPRUNT- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Exposé :

Monsieur Yann JACCAZ donne connaissance au Conseil Municipal des travaux d'investissement de la commune de Praz-sur-Arly.

Il expose que la Commune ne disposant pas des ressources suffisantes pour en assurer le financement, il est nécessaire de contracter un emprunt auprès d'un organisme bancaire, ainsi que cela avait été prévu lors du vote du budget primitif en mars dernier.

Cet emprunt permettra de financer la finalisation des travaux d'aménagement du centre du village et les travaux de création du parking de l'île et aménagements connexes.

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 octobre, 8 établissements bancaires ont été consultés afin de remettre une offre de prêt pour un montant de 1,8 à 2 millions d'euros.

Vu les offres de prêt réceptionnées, la proposition remise par le CREDIT MUTUEL, pour un prêt de 2 000 000 €, sur 25 ans, avec un amortissement constant, pour une périodicité trimestrielle, un taux 3,65%, et des frais de dossier de 3 000,00 € (0,15% du montant emprunté) préserve au mieux les capacités d'investissements futurs.

Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide :

- **D'EMPRUNTER** la somme de 2 000 000 euros destinés à financer la finalisation des travaux d'aménagement du centre du village et les travaux de création du parking de l'île et aménagements connexes ;

- **DE RETENIR L'OFFRE** de prêt présentée par le CREDIT MUTUEL, pour un prêt de 2 000 000 euros, sur 25 ans, avec un amortissement constant, pour une périodicité trimestrielle, un taux 3,65%, et des frais de dossier de 3 000,00 € (0,15% du montant emprunté) destiné à financer les travaux précités

- **PREND L'ENGAGEMENT** sur toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dîtes échéances.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DONNE SON ACCORD** pour que soit réglé, sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des Services du Trésor, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.
- **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes autorisations et délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec le CREDIT MUTUEL, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations.....	02
Votants.....	11
Pour	11
Contre.....	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Carine DUNAND

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 07/11/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.